

# COURCEROY

## PLAN LOCAL D'URBANISME

### REVISION

P.O.S. initial approuvé par  
délibération du Conseil Municipal  
du 29/03/88

#### REVISION

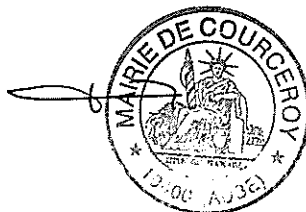
Arrêtée par Délibération du  
Conseil Municipal

du  
30/10/2001

Approuvée par Délibération du  
Conseil Municipal

du 17/12/2002

### DOCUMENT N°4 ANNEXES SANITAIRES



PG 05/2001



DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT DE L'AUBE

Service Urbanisme et Construction / 1, Bd Jules Guesde BP 769 10026 TROYES CEDEX ☎: 03 25 46 20 25 fax: 03 25 46 20 90

## COMMUNE DE COURCEROY

~~~~~

### NOTE SUR LES RESEAUX ET SUR L'ELIMINATION DES DECHETS

~~~~~

#### I - RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

La commune de COURCEROY dispose depuis 1976 d'un réseau d'adduction d'eau potable, alimenté dans le cadre du Syndicat Intercommunal de LA MOTTE TILLY - COURCEROY.

##### 1° Caractéristique du point d'eau

Le captage, situé sur le territoire de la commune de LA MOTTE TILLY au lieu-dit "Les airs" parcelle n° 760, est constitué d'un cuvelage bétonné de 1,50 m de diamètre intérieur et de 15,30 m de profondeur, l'eau arrivant par le fond.

Un essai de pompage effectué à raison de 100 m<sup>3</sup>/h pendant une heure a fait chuter le niveau statique de l'eau de 1,30 m pour environ 5 m de hauteur d'eau totale dans l'ouvrage.

##### 2) La station de surpression

La station de surpression est établie à côté du puits existant, à la cote de 71,15 m.

Elle est équipée de 2 groupes surpresseurs assurant les services suivants :

- défense contre l'incendie : 60 m<sup>3</sup>/h sous une pression de 2,85
- une pointe en distribution : 25 m<sup>3</sup>/h dans les mêmes conditions de pression qu'en service incendie.

.../...

### 3) Protection du puits de captage

Un arrêté préfectoral en date du 12 août 1977 délimite autour du puits de captage des périmètres destinés à le protéger :

- \* le périmètre de protection immédiate englobe tous les points situés à moins de 10 m de l'axe du puits.
- \* le périmètre de protection rapprochée correspond à la circonférence d'un cercle de 100 m de rayon ayant son centre sur l'axe du puits.
- \* le périmètre de protection éloigné correspond à la circonférence d'un cercle de 600 m de rayon ayant son centre sur l'axe du puits.

### 4) Recherche d'un nouveau puits de captage

L'eau distribuée par le Syndicat présente un taux élevé de nitrates. Pour respecter les nouvelles dispositions réglementaires en vigueur, le Comité Syndical a décidé la création d'une nouvelle ressource en eau potable. C'est pourquoi la détermination récente d'un autre point d'eau situé au lieu-dit "La Lizonnière", parcelle n° 166, fait l'objet d'un projet de servitudes instaurant de nouveaux périmètres de protection.

Le Conseil Départemental d'Hygiène a émis, par délibération du 15 décembre 1993, un **avis favorable** sur leur mise en place. Conformément au Code de la Santé - article L.20 - les périmètres soumis au Conseil Départemental d'Hygiène peuvent être reportés, même en l'absence de l'Arrêté d'Utilité Publique.

### 5) Réseau de distribution

Venant du territoire de LA MOTTE TILLY par une canalisation de Ø 150 en empruntant le CD n° 120, la distribution dans le village de COURCEROY est assurée par une ossature au diamètre 125 mm et 100 mm et des antennes au diamètre 80 mm.

## II - ASSAINISSEMENT

La commune ne possède pas de réseau collectif d'assainissement.

Le traitement des eaux usées est réalisé par l'installation de fosses septiques individuelles.

## III - COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

C'est une société privée qui collecte une fois par semaine les ordures ménagères.